

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi neuf novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Brétislav **PAVLATA** (procuration Josette **BELLOQ**), Salim **KOÇ** (procuration Jean-Pierre **BACHÈRE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Jean **TOUZEAU**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**.

Absent :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

N° 2018/09.11/12

SINISTRÉS DE L'AUDE : SOUTIEN

Madame Cyrille PEYPOUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'Association Départementale Aude Solidarité qui était déjà intervenue suite aux intempéries de 1999 auprès de nombreuses communes sinistrées, a été récemment réactivée et fait appel aux dons financiers pour venir en aide aux très nombreuses communes du Département de l'Aude.

En effet, dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018, le Département de l'Aude a reçu l'équivalent de quatre mois de pluie, provoquant des crues dévastatrices, d'ampleur séculaire. Celles-ci ont fait au moins onze morts, huit blessés graves et deux disparus. Les dégâts matériels sont eux aussi considérables, ponts, maisons et routes détruites.

Aujourd'hui, les nombreuses communes touchées par ce sinistre sont aidées, à travers différents élans spontanés de solidarité mais aussi par l'Association Aude Solidarité qui collecte les dons et les réattribue de manière ciblée aux communes sinistrées.

La Ville souhaite s'inscrire dans ces démarches de solidarité.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'Association Aude solidarité afin de lui permettre de se porter comme intermédiaire entre l'acte de solidarité de la Ville et les communes sinistrées.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur des communes sinistrées de l'Aude,

DECIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'Association Aude Solidarité domiciliée au Département de l'Aude, Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9, en solidarité aux sinistrés de l'Aude.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie Les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 12 novembre 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**